

LE TRI SELECTIF



Tous les **EMBALLAGES** Plastiques, métalliques, cartonnés et le Papier **SE TRIENT**
Toujours se poser la question : **Est-ce que c'est un EMBALLAGE ?**

OUI → Tri sélectif

NON → Ordures Ménagères ou déchetterie (jouets, vêtements, encombrants.....)

Petits exemples

Un jouet en plastique : est-ce un **emballage** ? **NON** donc à ne pas mettre dans le TRI SELECTIF, il est à déposer à la déchetterie

Un tuyau en plastique : est-ce un **emballage** ? **NON** donc à ne pas mettre dans le TRI SELECTIF, il est à déposer à la déchetterie

Les Emballages Plastiques



Les Emballages Métalliques



Tous les Emballages Cartonnés et les Papiers



ATTENTION : les contenants doivent être vidés entièrement

LE REFUS DU TRI

Il s'agit des déchets déposés dans les sacs jaunes ou conteneurs jaunes

Ces refus sont principalement composés de **bouteilles en verre**, contenants en plastique non vidés (liquide, aliments...), d'objets en plastique non recyclables tels que les K7 vidéo, les pots de fleurs, jouets pour enfant, et également des vêtements, des couches, des ordures ménagères

Ces déchets partent en refus lors du tri au Centre de tri GENERIS. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés, puis renvoyés en centre d'Incinération (traitement des Ordures Ménagères), **soit un coût supplémentaire (transport et un traitement).**

POUR INFORMATION

JANVIER 2019 : 104.88 tonnes de REFUS ont été facturées à LCBC

Le montant en JANVIER 2019 facturé à LCBC : **13 267.32 Euros (126.50 euros/tonne)**

Rappel : Coût du refus de tri facturé à LCBC en 2018 : **66 388.85 euros**

